



DISTRICT PARISIEN
DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE

Rappel de l'article 11:
Les OBLIGATIONS

Protocole de reprise
des compétitions

Planning des
formations



EVENEMENT
DU WEEK-END

LES PARISIENNES

O FOOT

3^{ème} EDITION DES
PARISIENNES O FOOT





DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL
Du LUNDI au VENDREDI
de 10h à 13h et de 14h à 18h
6, avenue Joseph Bédier - 75013 PARIS
Téléphone : 01 88 61 98 40
secretariat@district75foot.fff.fr

SOMMAIRE

RUBRIQUES

Actualités

Informations

Formations

Procès-Verbaux

Annexes

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

- FUTSAL du 11/01/2022
- CDPME 17/01/2022
- Organisation des compétitions du 18/01/2022



PROCÈS VERBAUX



PARISIENNES O FOOT
Page 4





LE DISTRICT PARISIEN
VOUS SOUHAITE UNE
BONNE ANNEE

3^{ème} EDITION

PARISIENNE O FOOT

Ce dimanche 16 janvier 2022, la troisième édition des Parisiennes O Foot s'est déroulée au Gymnase des Arts et Métiers

Encadrée par Anthony Fournier (CTD DAP), nos jeunes filles de U6 à U9 se sont réunies autour d'ateliers ludiques dans une ambiance pleine de partage et de convivialité.



Merci aux clubs qui ont participé à cette belle matinée :

Les Petits Anges, le Sporting Club Paris, l'ACP 15, l'ES 16, les Enfants de Passy, le Solitaire FC, le Paris 13 Atletico, le Pouchet, le PUC, et à la Salésienne



COUPE GAMBARDELLA

PARIS 13 ATLÉTICO

écrit une page de son histoire en se qualifiant pour la première fois en 16e de finale de la Coupe Gambardella.

Ce week-end avait lieu les 32e de finale de la Coupe Gambardella. Dernier représentant du District Parisien de Football dans la compétition, les U18 du club du Paris 13 Atlético s'imposent 2 buts à 0 face au FCSR Haguenau (U18 R1).

Déjà premier de leur championnat, les U18 du Paris 13 Atlético continuent de briller en se qualifiant pour la première fois de l'histoire du club en 16e de finale de la Coupe Gambardella.



PROCHAIN MATCH



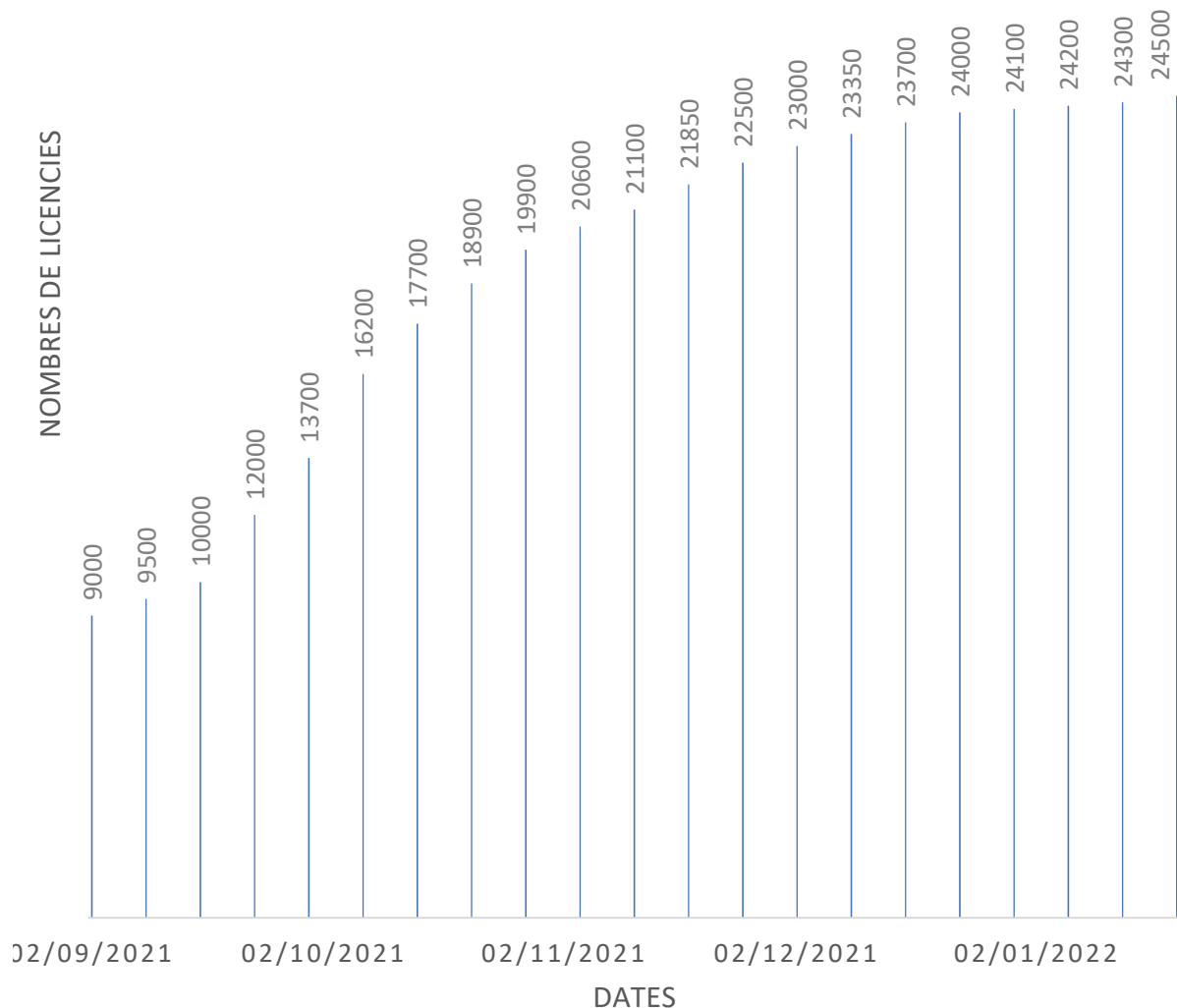
30 Janvier 2022
Stade Boutroux

SAISON 2021-2022

LE NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 20000 licenciés et licenciées.

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 20000 licenciés et licenciées. Pour la première année de création, c'était un objectif à atteindre.



24500

SYNTHESE DU PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES



Applicable au 03 Janvier 2022

Préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021

Définition du PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi.

Pour que le **PASS SANITAIRE** soit valide lors du contrôle, il y a **3 possibilités** :

⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;

⇒ Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;

⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.

Le contrôle du « Pass sanitaire » se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Désignation d'un référent Covid (Il est conseillé d'avoir une « Equipe Covid ».)

Un membre de cette « équipe Covid » doit être présent à chaque entraînement ou match à domicile de son club.

Les missions principales du « Référent covid ou membre de l'équipe Covid » sont de :

1. Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel
2. Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.
3. Vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP.

Un registre sera tenu au sein du club indiquant la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui a la charge de la vérification.

Respect des gestes barrières

L'application des gestes barrières, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, **doit être respectée en tout lieu et à tout moment.**

Protection renforcée des acteurs du jeu

L'objectif premier est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions. **La zone vestiaire ne doit être accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle.**

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans un équipement sportif couvert ou de plein air. Il est formellement interdit de le retirer même momentanément, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Vestiaires des équipes et arbitres

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone Vestiaires.

Ramasseurs de balle et animations = A Proscrire

Accueil du Public

L'accueil du public est autorisé sous conditions :

- Port du masque obligatoire ;
- Les spectateurs doivent être assis en tribune, et le cas échéant peuvent être debout autour de la main courante, dans le respect des distanciations physiques à raison de 1m (possibilité pour les Préfets d'interdire la présence de spectateurs debout) ;
- Présentation du pass sanitaire pour les équipements classés en ERP (à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre de football) ;
- Jauge de 5000 personnes en extérieur, et 2 000 personnes en intérieur, dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'arrêté d'ouverture au public (AOP).

Buvettes - restauration

Les buvettes doivent être fermées et les restaurations interdites.

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

⇒ Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)

⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- A partir de 4 nouveaux cas positifs (Futsal: 3) de joueuses/joueurs sur 7 jours glissants
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Pour les coupes nationales, et notamment leurs phases régionales, compte tenu du calendrier, aucun report de rencontre ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test antigénique et s'il est positif, confirmer par un test PCR.

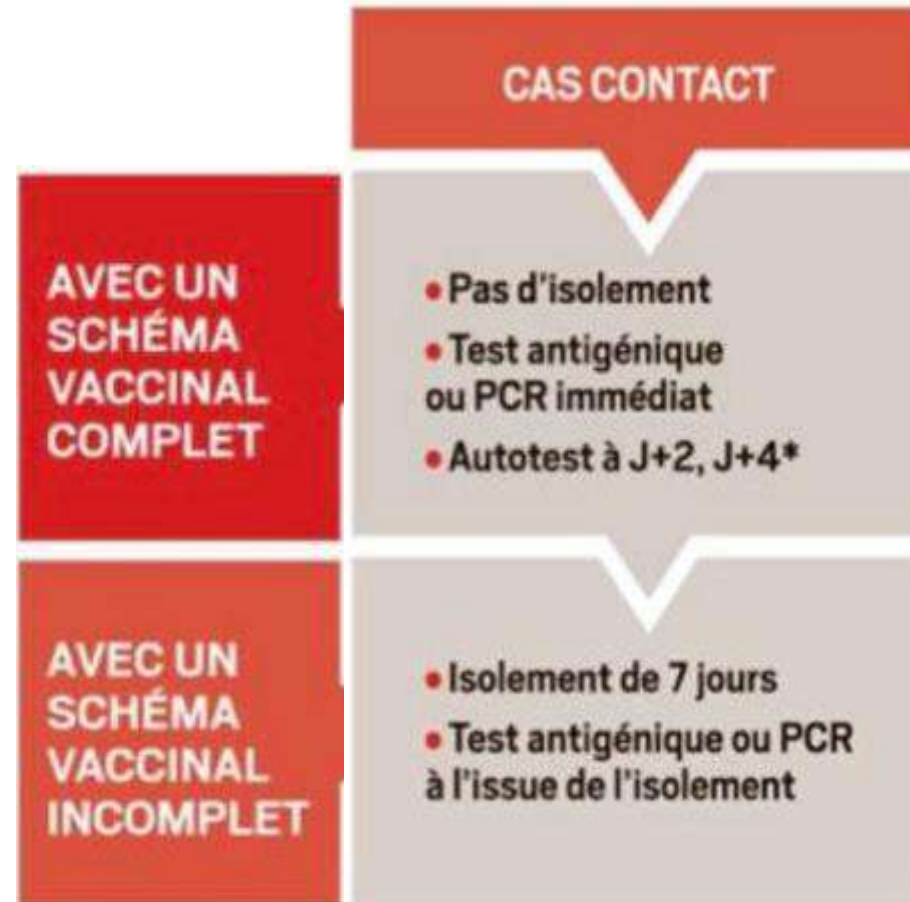
CE TEST EST POSITIF

CE TEST EST NEGATIF



Ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical

GESTION DES CAS CONTACTS



Article 11. – Les Obligations.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).

- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).

- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

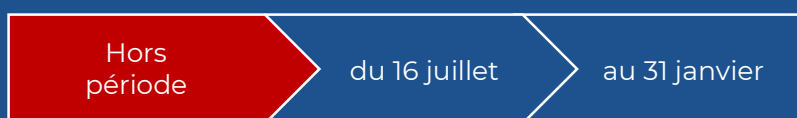
Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

11.2 Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général, ou est déclarée forfait général ou mise hors compétition (notamment dans le cadre de l'article 44 du présent Règlement) ou est déclassée pour fraude, l'équipe Seniors (1) du club est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre au cours de laquelle le 3ème forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition ou au déclassé pour fraude de l'équipe masculine obligatoire, a été ouverte. Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe Seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe Seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité. 14 RSG District 75 – 2021/2022 Si une telle situation intervient après la fin du Championnat auquel participe l'équipe Seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis. L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

LES PÉRIODES DE CHANGEMENT DE CLUB

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels :

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.



PRÉCISION SUITE À LA SAISON BLANCHE

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.



RAPPEL

PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, **une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs**. Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.



En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »

LES FORMATIONS DISPONIBLES

A toutes les personnes passionnées de Football désireuse de s'investir, et d'évoluer voici les formations que le District Parisien propose en collaboration avec l'IR2F.



FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES

Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F :

<https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter

le correspondant IR2F Tél : 01 85 90 03 79

Email : formations@paris-idf.fff.fr



FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES

Se connecter à l'adresse

<https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter. Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE

Se connecter à l'adresse

<https://district75foot.fff.fr/simple/formationsinitiales-darbitres/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page. Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

Session 3
12, 13, 19 et 20 mars 2022



Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°5

Réunion du 11/01/2022

Président : M. Laurent BRUDER

Présents : M. Hugo CARCALY, M. Chimel VITA, M. Mouzi Sofiane

REPROGRAMMATION DES MATCHS REPOTES

FUTSAL D1

Match n° 23487120 Paris Elite / CPS 10 est remis le 15/01/2022

Match n° 23487127 Vue D'Ensemble / Espace Jeune Charles Hermite est remis le 13/01/2022

FUTSAL D2

Match n° 23699851 CR19 Futsal / Sporting CP 3 est remis le 15/01/2022 à 19h00

APPEL ET INFORMATIONS

FUTSAL D1

Courriel du club de Vue D'Ensemble concernant la modification de ses jours de match et d'horaire, passant du samedi à 11h00 au jeudi à 20h45.

La commission donne son accord.

Courriel de CPS10 demandant la modification de ses horaires de match, passant de 20h45 à 21h00 pour une meilleure organisation.

La commission donne son accord.

SANCTIONS SPORTIVES :

Transmission par la Ligue de Paris-IDF des clubs débiteurs envers la LPIFF en date du 13/12/21 avec application de la pénalité d'un point sur tous les matches de l'équipe 1 de la catégorie fanion du club. Les clubs concernés sont avertis par courriel séparé sur la messagerie officielle du club.

Rappel des Horaires et de l'organisation des rencontres Futsal.

La commission maintient les créneaux des rencontres avec un début de match de 19h00 à 22h00 pour la saison 2021/2022.

Au-delà de 22h05 les arbitres seront en mesure de ne pas arbitrer les rencontres et l'équipe recevant se verra donner match perdu.

La saison 2022/2023 prévoit de passer de 20h00 à 22h00 afin de se mettre en conformité avec le règlement Futsal de la LPIFF.

A partir du 23/11/2021 tout retard de feuille de match (48 heures) ou forfait sera passible d'une amende comme le stipule l'annexe financier du District 75

Nous rappelons aux clubs que les critères jeunes et les championnats seniors doivent être correctement encadré et organisés et qu'aucune rencontre ne peut démarrer sans que la feuille de match ne soit établis par les 2 équipes et que les horaires doivent être respecté.

Défraiement des Arbitres.

La commission rappelle également à tous les clubs engagés en championnat Futsal D1 et D2 que les frais d'arbitrage restent à la charge des deux clubs dans un souci d'équité sur la saison.

Rappel important

« Les arbitres sont reconnus comme chargés de mission d'utilité publique »

Voici les adresses électroniques de contact :

secretariat@district75foot.fff.fr

commissionfutsal75@gmail.com

technique@district75foot.fff.fr

CRITERIUM JEUNES DE U10 A U18

Les clubs avaient jusqu'au 15/12/2021 pour déposer une demande de Label auprès de la FFF

Les clubs ayant déjà obtenu le Label FFF :

- Paris 14 Futsal (2019/2022)
- Paris ACASA Futsal (2020/2023)
- Sporting CP (2020/2023)

RAPPEL DU TIRAGE DES COUPES DU DISTRICT 75**Coupe D75 U10**

Tirages au sort effectués au District :

Matches à jouer le week-end du 8 janvier 2022 :

Match 1: Sporting CP/ Enfants de la Goutte d'Or

Match 2: Exempt 1 / Paris ACASA

Match 3: ESP 18 Futsal / Futsal club Paris 14

Match 4: Futsal Paris XV / exempt 2

Matches à jouer le week-end du 19 mars 2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 1 / Vainqueur match 4

Vainqueur match 2 / Vainqueur match 3

Coupe D75 U12

Match 1 : Sporting CP / Paris ACASA à jouer le 8 ou 9/01/2022

Match 2 : CPS10 / Futsal Club Paris 14 à jouer le 29/01/2022

Match 3 : ESP18 Futsal / Futsal Paris XV à jouer le 22 ou 23/01/2022

Match 4 : CA Paris / Exempt

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 2 / Vainqueur match 3

Vainqueur match 4 / Vainqueur match 1

Coupe D75 U14

Tirages au sort effectués au District :

Matches à jouer le week-end du 18 et 19/12/2021 :

Match 1: Paris ACASA / Futsal club Paris 14

Match 2: CPS 10 / CA Paris

Match 3: Sporting CP / Futsal Paris XV

Match 4: ESP18 Futsal / Paris Elite

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 1 / Vainqueur match 3

Vainqueur match 4 / Vainqueur match 2

Coupe D75 U16

Tirages au sort effectués au District :

Match 1 : Paris ACASA / Futsal Paris 14 à jouer le 14 ou le 15/01/2022

Match 2: Sporting CP / Exempt

Match 3 : Exempt 3 / Exempt 2

Match 4 : ESP 18 Futsal / AFP 18 à jouer le 14 ou le 15/01/2022

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 2 / Vainqueur match 3

Vainqueur match 4/ Vainqueur match 1

Coupe D75 U18

Tirages au sort effectués au District :

Matches à jouer le week-end du 04 au 06/02/2022 :

Match 1: Sporting CP / Viking Paris

Match 2: Paris ACASA / Exempt

Match 3: ESP 18 Futsal / CPS10

Match 4: Futsal Paris 14 / Futsal Paris 15

Matches à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match1 / vainqueur match 2

Vainqueur match 3 / vainqueur match 4

Coupe D75 SENIORS

Tirages au sort effectués au District :

Matches à jouer le week-end du 8 et 9/02/2022 :

Match 1: AF Paris 18 / DFC Paris 19

Match 2 : Salésienne Paris / Espace Jeune Charles Hermite

Match 3: Viking Paris / CR19 Futsal

Match 4: Vue d'Ensemble / ESP 18 Futsal

Match 5: Eleven City / Exempt 2

Match 6: CPS10 / Esperance Paris 19

Match 7 : Exempt / Paris Elite Futsal

Match 8 : US Speals / Enfants Goutte d'Or

Matches à jouer le week-end du 26 et 27/02/2022 :

Match 9 : Vainqueur Match 4 / vainqueur match 8

Match 10 : Vainqueur Match 5 / vainqueur match 7

Match 11 : Vainqueur match 2 / vainqueur match 3

Match 12 : Vainqueur match 1 / vainqueur match 6

Quarts de finales

Matchs à jouer le week-end du 16 et 17/04/2022 :

Match 13 : Paris ACASA 2 / Vainqueur du match 12

Match 14 : Vainqueur du match 11 / Futsal club Paris 14

Match 15 : Futsal Paris XV / Vainqueur du match 9

Match 16 : Vainqueur match 10 / Sporting CP

Demi-finales

Matchs à jouer le week-end du 28 et 29/05/2022 :

Vainqueur match 15 / vainqueur match 16

Vainqueur match 14 / vainqueur match 13

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Match n° 23699835 DFC Paris 19 / Eleven City DU 25/09/2021

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe DFC PARIS 19 après 2 rappels de la feuille de match.

Match n° 23699832 Enfants Goutte d'Or / ESP 18 Futsal Seniors D2 du 06/11/2021 toujours en attente du courrier de la DJS pour gymnase fermé en date du 06/11/2021

La commission demande au club des Enfants de la Goutte d'Or un justificatif de la DJS.

U10 :

Match numéro 24117751 Paris ACASA / Sporting CP du 14/11/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe de Paris ACASA après 2 rappels de la feuille de match.

Match numéro 24117760 PARIS ACASA / Paris XV du 28/11/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe de Paris ACASA après 2 rappels de la feuille de match.

Match n° 24117769 PARIS ACASA / Enfants Goutte d'Or du 05/12/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe de PARIS ACASA après 2 rappels de la feuille de match.

Match n° 24117770 Sporting CP / Paris XV Futsal du 12/12/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe de Sporting CP après 2 rappels de la feuille de match.

U12 :**Match n° 24117665 Sporting CP / Paris XV du 21/11/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du Sporting CP après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117671 CA Paris 14 / Paris ACASA du 27/11/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du CA Paris après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117674 Sporting CP / CA Paris 14 du 28/11/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du Sporting CP après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117678 CPS 10 / CA Paris 14 du 4/12/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe de CPS 10 après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117680 du 11/12/21 : CPS 10 / Paris XV Futsal***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe de CPS 10 après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117683 CA Paris 14 / Paris 14 Futsal du 11/12/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du CA Paris 14 après 2 rappels de la feuille de match.***Match numéro 24117685 du 08/01/22 : PARIS XV / CA PARIS 14***Après lecture de la feuille de match et l'absence des licences de l'équipe du CA Paris 14 la commission donne match perdu par pénalité au CA Paris 14 (-1 pt et 0-5) et lui inflige une amende de 50€***U14 :****Match n° 24117575 Paris XIV / CA Paris 14 du 5/12/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du Paris XIV après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117584 Paris XIV / Paris Elite du 28/11/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du PARIS XIV après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117585 CA Paris 14 / Paris Elite Futsal du 04/12/21***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du CA Paris 14 après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117590 Sporting CP / CA Paris 14 du 11/12/2021***La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du Sporting CP après 2 rappels de la feuille de match.***Match n° 24117591 Paris ACASA / CPS 10 du 12/12/2021**

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du Paris ACASA après 2 rappels de la feuille de match.

Forfaits :

- 14/11/21 : CA Paris – Paris ACASA 1^{er} forfait amende de 40€ (cf annexes financières)
- 27/11/21 : Paris 15 – Paris ACASA 2^{ème} forfait amende de 40€ (cf annexes financières)
- 5/11/21 : ESP 18 – Paris ACASA 3^{ème} forfait amende de 40€ (cf annexes financières)

La commission enregistre le forfait général de l'équipe de Paris ACASA U14 et lui inflige une amende de 100€ (cf annexes financières)

U16 :

Match n°24117481 Paris ACASA / ESP 18 Futsal Criterium U16 Futsal du 13/11/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du PARIS ACASA après 2 rappels de la feuille de match.

Match n°24117486 Sporting CP / Paris 1XIV Futsal du 21/11/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du Sporting CP après 2 rappels de la feuille de match.

Match n° 24117490 Paris ACASA / AFP 18 du 27/11/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe du Paris ACASA après 2 rappels de la feuille de match.

Match n° 24117495 AFP 18 / Paris 14 Futsal du 04/12/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe d'AFP 18 après 2 rappels de la feuille de match.

U18 :

Match n° 24117403 Paris XIV / Viking Paris du 26/11/21

La commission inflige une amende de 50 € à l'équipe De Paris XIV après 2 rappels de la feuille de match.

SELECTIONS DU DISTRICT 75

Retour sur notre sélection U18, avec les absences des joueurs du Sporting et de Paris ACASA.

La commission transmet au Comité Directeur du District pour sanction éventuelle.



Inter-District Futsal U18



Sélection 92 (0-3) Sélection 95

Sélection 95 (5-3) Sélection 75

(Buteurs: Tandian, Keita et Diaby H.)

Sélection 92 (3-4) Sélection 75

(Buteurs: Keita (x2) et Diaby H. (x2))



Merci à nos 8 joueurs présents qui ont su représenté le District 75
 DIABY Sekou, DIABY Hamady, TCHEUTEU Luc, TANDIAN Bamohamadou
 et KEITA Sega de l'ES Parisienne Futsal
 OUKRAT NOURMODE Thomas et KADIAKE Mohamed de Paris 14 Futsal
 et CARVALHO ALMEIDA Nelson du Futsal Paris XV

Merci au District 92 pour son organisation



Commission C.D.P.M.E

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/01/2022

Président : M. Ezzeddine MASMOUDI
Présents : M.M Gaston GUENA - Eric SANDJIVY - Pierre-Yves KERLOC'H
Excusés : M. Jean-François CHERUBIN - M. Ndala MAKANGU
Absents : M. le représentant de la C.D.A - M. Arnaud CIVIT
Assiste : M. Hamid BELMAHI

Ouverture de la séance à 19h15

INFORMATIONS

Rappel : Dossier transmis par la Commission de discipline du 12/10/21
Match n° 23404289 ESP Paris 19 / ES 16ème U14 D1 du 12/02/2022

Après lecture du dossier, la commission invite pour sa réunion du 31/01/2022 à 19h30 au siège du District, les Présidents, Délégués et Educateurs des deux clubs. Les invitations officielles seront notifiées par courriel aux clubs concernés.

Dossier transmis par la Commission de discipline du 09/11/21
Match n° 23409791 EFE Sport / Salésienne senior D3. B du 13/03/2022

Après lecture du dossier, la commission décide d'inviter pour sa réunion du 28/02/2022 à 20h00 au siège du District, les Présidents et Educateurs des deux clubs. Les invitations officielles seront notifiées par courriel aux clubs concernés.

Rappel : Match n° 23965275 Enfants Passy / AS Paris U18 D3. A du 27/03/22

La commission invite pour sa réunion du 07/03/22 à 19h30 au siège du District, les Présidents, Educateurs et Délégués des deux clubs. Les invitations officielles seront notifiées par courriel aux clubs concernés.

Match n°23409382 Paris Alesia / ES 16ème Senior D2 du 20/03/22

La commission invite pour sa réunion du 07/03/22 au siège du District, les Présidents, Educateurs et Capitaines des 2 clubs. Les invitations officielles seront notifiées par courriel aux clubs concernés.

Formation de délégués bénévoles du 17/01/22.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, cette formation est reportée à une date ultérieure.

La C.D.P.M.E déplore l'absence d'un représentant de la C.D.A à cette commission.

Séance levée à 20h45.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 18/01/2022 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Eric SANDJIVY - Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23409254 Nicolaïte Chaillot / Solitaires FC D1 du 16/01/22

Courriel de Nicolaïte Chaillot du 13/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs au COVID (cluster) avec justificatifs.

Hors de la présence de M. CHERUBIN, la commission fixe la rencontre au 30/01/22.

Match n° 23409255 ESP Paris19 / Couronnes FC D1 du 16/01/22

Courriel de Couronnes FC du 14/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs au COVID (cluster) avec justificatifs.

La commission fixe la rencontre au 30/01/22.

Match n° 23409259 Camillienne / Paris 13 Atlético D1 du 16/01/22

Courriel de Paris 13 Atlético du 17/01/22 nous informant de l'inversion du score sur la FMI et confirmation par l'arbitre officiel de la rencontre.

Hors de la présence de M. FLEURY, la commission rétablit le score (0/3) en faveur de Paris 13 Atlético.

Match n° 23409774 Salésienne 2 / ES Paris XIII.1 D3. B du 16/01/22

Courriel de ES Paris XIII du 12/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs au COVID (cluster) avec justificatifs.

La commission fixe la rencontre au 30/01/22.

Match n° 23409773 AS Paris 2 / RC Paris 10 D3.B du 16/01/22

Courriel de RC Paris 10 du 14/01/22 déclarant un forfait avisé à cause d'un cas COVID et de cas contact.

Hors de la présence de M. PINTO, la commission entérine le 1^{er} forfait avisé de l'équipe du RC PARIS 10.

Match n° 23926998 Entraide Franco Egéenne 2 / Le Pérou en Bleu D4.B du 16/01/22

Courriel de l'Entraide Franco Egéenne du 14/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs au COVID (cluster) avec justificatifs.

La commission fixe la rencontre au 13/02/22.

Match n° 23926997 BON CONSEIL PARIS AS / PETITS ANGES PARIS 2 D4.B du 16/01/22

A la lecture de la FMI – Absence de l'équipe visiteur PETITS ANGES 2.

Hors de la présence de M. SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 des PETITS ANGES et lui inflige une amende de 40 € (cf annexes financières)

CHAMPIONNAT CDM**Match n° 23485906 SOLITAIRES FC / CASTENHERA PARIS AS D1 du 16/01/22**

Courriel de Solitaires FC du 12/01/22 nous informant que plusieurs joueurs de la catégorie sont positifs au COVID (cluster) avec justificatifs.

La commission fixe la rencontre au 30/01/22.

Match n° 23485904 CHAMPIONNET SPORTS / RACING CLUB 18 du 12/12/21

Après troisième et dernier appel de la feuille de match qui est resté sans effet.

La commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de CHAMPIONNET SPORTS score 0/3 et lui inflige une amende de 50 € (cf annexes financières)

CHAMPIONNAT ANCIENS

Match n° 23963732 Enfants Goutte D'Or / SALESIENNE D2.B du 16/01/21.

Courriel des Enfants de la Goutte D'Or du 13/01/22 fournissant l'AOT pour le match du Courriel de Salésienne du 17/01/22 nous informant de l'absence du club recevant (Enfants GO) le jour du match.

La commission demande un rapport au club des Enfants de la Goutte D'Or avec date butoir le 24 janvier 2022 – décision sera prise.

JEUNES**U14****Match n° 23404500 CHAMPIONNET SPORTS / PARIS SPORT CULTURE D2.A du 11/12/21**

Après troisième et dernier appel de la feuille de match qui est resté sans effet.

Courriel de PARIS SPORT CULTURE et de M. L'ARBITRE donnant le score 3/6 en faveur de PARIS SPORT CULTURE.

La commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de CHAMPIONNET SPORTS score 0/6 et lui inflige une amende de 50 € (cf annexes financières)

Match n° 23427208 CENTRE DE PARIS AS / NICOLAITE CHAILLOT 2 D3.A du 08/01/22

Reprise du dossier – Les documents attendus n'ont pas été communiqués.

Hors de la présence de M. CHERUBIN, la commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) et lui inflige une amende de 40 € (cf annexes financières)

Match n° 23930460 RC Paris 10 / AS Paris 2 D4.B du 08/01/22

Après lecture de la FMI le nombre de joueur minimum n'est pas atteint par le club du RC Paris 10.

Hors de la présence de M. PINTO, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe du RC PARIS 10 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexes financières)

Match n° 23930475 Nicolaïte Chaillot 3 / AS Paris 2 U14 D4. B

Après lecture de la FMI match non joué motif : 3 joueurs de Nicolaïte Chaillot sans pass ' sanitaire 1 joueur de AS Paris sans pass' sanitaire, l'horaire officiel de 15H15 est largement dépassé, le coup d'envoi n'est toujours pas donné à 15H40, fin des formalités à 16H50 et match de championnat féminin D1 avec arbitre officiel programmé à 17H15.

Courriel de l'AS PARIS qui confirme cela.

L'arbitre prévu de la rencontre acte « rapport suit » qui n'est pas arrivé au district.

Hors de la présence de M. CHERUBIN, la commission met en délibéré dans l'attente de la réception du rapport de M. l'arbitre avant la date butoir du 24/01/22 – Une décision sera prise par la commission, lors de la réunion du 25/01/22, avec les éléments en sa possession.

U16**Match n° 23927398 ESC XV / PARIS XI 2 D3.D du 12/12/21**

Après troisième et dernier appel de la feuille de match qui est resté sans effet.

La commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de l'ESC XV score 0/3 et lui inflige une amende de 50 € (cf annexes financières)

U18

Match n° 23434020 PARIS CA / ESP PARIS 19 D1 du 03/04/22

Accord des 2 clubs sur footclub pour jouer la rencontre 30/01/22.

La commission donne son accord

Match n° 23434623 Paris Sport culture/ US Paris XI D2 du 16/01/22

Courriel de US Paris XI du 14/01/22 demandant le report du match motif : changement d'horaire tardif venant de la DJS (jeudi 13/01/21 à 12h59) 15h00 au lieu de 13h00. Réponse par téléphone que le changement d'horaire tardif par la DJS n'est pas un motif valable pour reporter le match.

Lecture de la FMI absence du club visiteur.

Courriel de l'US Paris XI du 18/01/22 nous informant de 3 cas positifs au COVID dans son effectif du 16/01/22.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY et SANDJIVY, le nombre de commissaires nécessaire pour délibérer n'est pas atteint. La commission décide de reporter l'examen de ce dossier à une de ses prochaines réunions.

Match n° 23434625 ES 16^{ème} / ES Petits Anges U18 D2 du 15/01/22

Courriel de l'ES PETITS ANGES du 14/01/22 demandant report du match, motif : indisponibilité du coach.

Courriel de l'ES SEIZIEME confirmant cette demande

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY et SANDJIVY, le nombre de commissaires nécessaire pour délibérer n'est pas atteint. La commission décide de reporter l'examen de ce dossier à une de ses prochaines réunions.

Match n° 23965383 ESC XVème / AS Bon Conseil U18 D3. B

Courriel de AS Bon conseil du 18/01/22 - confirmation d'une réserve technique posée après le coup de sifflet de fin de match.

La commission transmet à la sous-commission des lois du jeu de la CDA du district 75.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Il est rappelé les dérogations de classement de terrain accordées à la demande des clubs pour la saison 2021/222 :

- PV du 28/09/21 Stade Pitray Olier, terrain n 1 et 2 pour l'ensemble des catégories
- PV du 12/10/21 stade Déjerine, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 12/10/21 stade Louis Lumière, terrain n°2 pour l'ensemble des catégories (**SUPPRIME**)
- PV du 19/10/21 Stade de la Porte de Bagnolet pour les matches JEUNES.
- PV du 19/10/21 Parc des sports de Puteaux, terrain n°5 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Léo Lagrange, 68 boulevard Poniatowski 75012 Paris pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Jules Ladoumègue, terrain n° 2 pour les matches JEUNES.
- PV du 14/12/21 stade Suzanne Lenglen, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.

Avis de la commission fédérale des terrains et installations pour le stade de la MUETTE – NNI 751160401 interdisant toutes compétitions de football à 11 sur ce terrain jusqu'à la réalisation des travaux à mettre en œuvre.

La commission retire la programmation des matches du club des ENFANTS DE PASSY sur ce terrain et demande aux clubs concernés de proposer un terrain de repli.

Match en retard du 16/01/22

Séniors D3 A ENFANTS DE PASSY / PARIS SPORT CULTURE 2

U16 D2 B ENFANTS DE PASSY / CHAMPIONNET

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

Enfin,

Il est rappelé que le contrôle du pass sanitaire est **OBLIGATOIRE** et non facultatif et que toute entrave au processus de contrôle sera sanctionnée et peut aller jusqu'aux dispositions prévues par le COMEX en date du 20/08/21 et dont deux extraits repris ci-dessous devraient ramener les protagonistes à la raison :

*.....Toutefois, dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux, l'évocation sera exceptionnellement possible, dans les conditions définies aux articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux. En tout état de cause, compte-tenu de la gravité d'une telle infraction, **le club fautif devra se voir infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition concernée, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause.***

*.....De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, **outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide.***

SANCTIONS SPORTIVES

Transmission par la Ligue de Paris-IDF des clubs débiteurs envers la LPIFF en date du 13/12/21 avec application de la pénalité d'un point sur tous les matches de l'équipe 1 de la catégorie fanion du club.

Les clubs concernés sont avertis par courriel séparé sur la messagerie officielle du club.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Séniors D4.A : Match n° 23926910 RACING CLUB 18 2 / LA PANAMICAINE du 16/01/22

Séniors D4.B : Match n° 23926999 HOMENETMEN A. / CENTRE DE PARIS AS du 16/01/22

CDM D1 : Match n° 23485905 ESC XV / ENFANTS DE PASSY du 16/01/22

U16 D3.C : Match n° 23927312 SOLITAIRES FC 2 / RC PARS 10 2 du 16/01/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/2021)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/2021)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/2021)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/2021)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/2021)

U14 D3

ESC XVeme (PV du 05/10/2021)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/2021)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/2021)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/2021)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 20/02/22– tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 SENIORS Amitié

1/4 de finale le 20/02/22– tirage le 25/01/22 si possible en Visio

COUPE 75 CDM

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/8 de finale le 20/02/22– tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 U20

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage le 25/01/22 si possible en Visio

COUPE 75 U18

1/16 de finale **date butoir le 16/02/22 sous peine de match perdu aux 2 équipes.**

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 U16

1/4 de finale le 20/02/22 – tirage le 25/01/22 si possible en Visio

COUPE 75 U16 Amitié

1/8 de finale le 20/02/22– tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 U14

1/8 de finale **date butoir le 16/02/22 sous peine de match perdu aux 2 équipes.**

1/4 de finale le 19/02/22 – tirage le 25/01/22 si possible en Visio

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 19/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)

COUPE 75 Anciens

1/16 de finale 30/01/22 – tirage effectué le 11/01/22 (voir site)

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Tour de cadrage le 19/02/22 - tirage effectué le 18/01/22 (2 matches - voir site)

1/8 de finale le 05/03/22.

La commission fixe la date butoir pour disputer les rencontres respectivement au :

- 19/02/22 pour le tour de cadrage

- 05/03/22 pour le 1/8 de finale

Sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.

HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES



RENCONTRES DU DIMANCHE

SENIORS DAM	15H00
U18	13H00
U16	13H00
CDM	09H00
ANCIENS et + 45Ans	09H00
U11 et U13 FEM.	11h00

RENCONTRES DU SAMEDI

SENIORS FEMININES	17H30
U14	16H00
U13	15H00
U12	14H00
U11	11H00
U10	10H00
U9	9H00
U6	11H00
U11 et U13 FEM.	11h00

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2020/2021

dates	FORMATION	U6/U7	U8/U9	U10	U11	U12	U13	U11 F	U13F	U15F	
Jeudi 2/09		RENTREE SCOLAIRE									
Samedi 4/09											
Jeudi 9/09		FORMULAIRE D'ENGAGEMENT U6/U7 U8/U9 CRIT U10 CRIT U11 CRIT U12 CRIT U13 CRIT U11F CRIT U13F CRIT U15F CRIT U18F CRIT SENIOR FEM A 7									
Samedi 11/09											
Samedi 18/09											
Lundi 20/09		REUNION RESPONSABLE ECOLE DE FOOT									
Dimanche 26/09									parisienne 6 foot		
Lundi 27/09		REUNION RESPONSABLE FOOT FEMININ									
Samedi 2/10											
Lundi 4/10		REUNION RESPONSABLE FUTSAL									
		PHASE 1									
Samedi 9/10			Plateau 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	
Samedi 16/10			Plateau 1	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	
Samedi 23/10											
	Modules CFF1					TOUSSAINT	Détection U13 INF				
Samedi 30/10	Modules CFF2	VACANCES SCOLAIRE DU 22/10 AU 7/10									
Mercredi 3/11		interdistrict U16									
Samedi 6/11		interdistrict U15									
Samedi 13/11			Plateau 2	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	
Samedi 20/11			Plateau 2	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	
Samedi 27/11				challenge/coupe	FESTIFOOT U13 1ER TOUR				interdistrict U15F		
Samedi 4/12			Plateau 3	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	
Samedi 11/12			Plateau 3	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	
Samedi 18/12											
Samedi 25/12		NOËL									
Samedi 1/01		VACANCES SCOLAIRE D'liste U13 INF									
Samedi 8/01			Plateau 4								
Samedi 15/01				challenge/coupe	FESTIFOOT U13 2E TOUR				FESTIFOOT U13 2E TOUR		
Samedi 22/01		Festifoot	Festifoot	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	
Jeudi 27/01		FORMULAIRE AJUSTEMENT ENGAGEMENT/BRASSAGE PHASE 2									
Samedi 29/01		PHASE 2/ BRASSAGE									
Samedi 5/02			Plateau 5	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	
Samedi 12/02				challenge/coupe	FESTIFOOT U13 3E TOUR				FESTIFOOT U13 3E TOUR		
Samedi 19/02			Plateau 4	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	
Samedi 26/02		HIVER									
Samedi 5/03		VACANCES SCOLAIRE DU 18/02 AU 7/03									
Samedi 12/03			Plateau 6	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	
Samedi 19/03			Plateau 5	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	
Samedi 26/03			Plateau 7	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	
Samedi 2/04			Plateau 6	challenge/coupe	FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE				FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE		
Samedi 9/04			Plateau 8	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	
Samedi 16/04		WEEK END DE PÂQUES									
Lundi 18/04											
Samedi 23/04											
mercredi 27/04		interdistrict U14F									
Samedi 30/04		PRINTEMPS									
Samedi 7/05		VACANCES SCOLAIRE DU 22/04 AU 9/05									
Samedi 14/05						FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE				FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE	
Samedi 21/05		Festifoot à 5	Festifoot à 8	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	
Jeudi 26/05		ASCENSION									
Samedi 28/05											
Samedi 04/06		PENTECÔTE									
Lundi 6/06		finale u11 reg									
Samedi 11/06						INTERCLUB		finale U11 reg			
Samedi 18/06		JOURNEE NATIONAL DEBUTANT (confirmation FFF)									
Samedi 25/06						CEREMONIE CLOTURE DE SAISON			fillofoot reg		



PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	District	28/10/2021	29/10/2021	District
21/02/2022	22/02/2022		23/02/2022	24/02/2022	100% féminin CA Paris 14
25/04/2022	26/04/2022	100% féminin PUC	27/04/2022	28/04/2022	
26/05/2022	27/05/2022		30/05/2022	31/05/2022	

CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	District	2/03/2022	3/03/2022	
28/02/2022	1/03/2022		4/04/2022	5/04/2022	
6/04/2022	7/04/2022		24/05/2022	25/05/2022	

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/12/2021	21/12/2021		22/12/2021	23/12/2021	
14/04/2022	15/04/2022		21/04/2021	22/04/2022	

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module initiation-		
Date Début	Date Fin	Localité
10/03/2022	11/03/2022	

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	LIEU
24/02/2022	24/02/2022	
06/04/2022	06/04/2022	
04/06/2022	04/06/2022	